



PASCAL BERNARD
BASILE BREZAUDY
GUILLAUME LABBÉ

Adecia
experts-comptables

CAUE

**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de la Vendée**
45, Boulevard des Etats-Unis
85017 LA ROCHE SUR YON Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

présenté à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2021

5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**
02 51 37 07 78
adecialaroche@adecia.fr

ANGERS | CHALLANS | CHOLET | LA ROCHE-SUR-YON | LES HERBIERS | LES SABLES D'OLONNE | LUÇON | NANTES NORD ET SUD | NIORT

SARL ADECIA AUDIT au capital de 240 408 € | SARL de Commissaires aux comptes | Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers | RCS LA ROCHE-SUR-YON 418 908 927 | TVA intracommunautaire FR 31 418 908 927

ENSEMBLE, L'AUDACE A DE L'AVENIR www.adecia.fr





Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2020

A l'assemblée générale de l'association C.A.U.E. de la Vendée

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAUE de la Vendée, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau plan comptable général ANC N°2018-06. Ce changement de méthode a principalement pour incidence un changement de présentation des comptes et de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres du comité sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultats d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

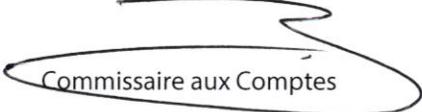
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le 6 mai 2021

Pour la S.A.R.L. ADECIA AUDIT

Basile BRÉZAUDY

A handwritten signature in black ink, which is a stylized, cursive representation of the name Basile Brézaudy.

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 033	6 780	2 253	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	288 849	199 710	89 138	51 386
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	61 485		61 485	61 485
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 000		1 000	1 000
TOTAL I	360 367	206 491	153 876	113 871
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	179		179	
Créances reçues par legs ou donations	8 501		8 501	8 633
Autres	16 927		16 927	10 162
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	442 901		442 901	355 849
Charges constatées d'avance	3 489		3 489	6 797
TOTAL II	471 997		471 997	381 440
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	832 364	206 491	625 873	495 311

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	144 782	144 782
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	213 617	188 864
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	77 171	24 753
Situation nette (sous total)	435 570	358 399
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	435 570	358 399
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	881	924
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 276	54 393
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	135 146	81 595
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	190 303	136 912
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	625 873	495 311

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 123 000	1 126 500
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	26 113	37 723
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	16 492	15 365
TOTAL I	1 165 605	1 179 588
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	135 275	204 444
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	49 756	58 728
Salaires et traitements	591 045	589 396
Charges sociales	249 484	252 554
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 399	17 738
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	45 267	37 536
TOTAL II	1 096 226	1 160 396
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	69 380	19 192
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	407	581
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 150	1 095
TOTAL III	1 557	1 677
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 346	1 316
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 346	1 316
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	210	361

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	69 590	19 553
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	9 941	5 200
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	9 941	5 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 360	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	2 360	
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	7 581	5 200
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 177 103	1 186 465
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 099 932	1 161 712
EXCEDENT OU DEFICIT	77 171	24 753
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	54 910	54 910
Bénévolat		
TOTAL	54 910	54 910
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	54 910	54 910
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	54 910	54 910

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1.1 Objet social

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Il est représenté à la commission départementale de la Nature des Paysages et des Sites, formations dites « des sites et paysages ».

1.2 Evènements significatifs

La pandémie de Covid-19, les mesures gouvernementales qui en ont découlé, notamment le confinement de la population en France a impacté les activités de l'association.

Bien que la crise sanitaire se poursuit sur 2021 à la date d'arrêt des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettraient en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Les états financiers ont donc été établis sur la base de la continuité d'exploitation.

2.1 Principes généraux

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 625 873 euros et au compte de résultat, dégageant un excédent de 77 171 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.2 Cadre légal de référence

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Visé par
Basile BRÉZAUDY
Commissaire aux Comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

2.3 Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- o Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres.

2.4 Nouvelle présentation de l'annexe

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un tableau de variation des fonds propres spécifique.

2.5 Notes sur le bilan actif

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

- Logiciels de 2 à 3 ans

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

b) Immobilisations corporelles

- Installations techniques, Mat. et outillages de 3 à 5 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique de 1 à 5 ans
- Mobilier de 3 à 5 ans

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

c) Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 Informations complémentaires

a) L'association bénéficie de divers avantages accordés par le conseil Départemental :

- Mise à disposition gratuite de locaux sis 45 Boulevard des Etats Unis à La Roche sur Yon.

Cette mise à disposition représente une contribution en nature d'un montant de 54 910 € pour l'année 2020.

b) Dettes garanties par des suretés réelles : Néant

c) Indemnité de fin de carrière :

La législation sociale prévoit des indemnités de fin de carrière en cas de départ à la retraite.

L'association n'a pas signé d'accord particulier.

L'association n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

Le montant des engagements charges sociales comprises s'élève à 79 906 €.

A noter que l'association a effectué par le passé des versements exceptionnels auprès d'un organisme extérieur pour assurer la prise en charge future des indemnités de départ à la retraite.

A la clôture de l'exercice 2020, le montant des versements réalisés permet de couvrir l'intégralité de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière.

Le montant du fonds collectif au 31/12/2020 s'élève à 88 529 €.

Visé par
Basile BRÉZAUDY
Commissaire aux Comptes

Immobilisations

Période du 01/01/20 au 31/12/20

CONSEIL ARCHITECTURE URBAN ENVIR

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	31 431		2 280
TOTAL immobilisations incorporelles :	31 431		2 280
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 677		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	70 414		21 438
Matériel de bureau, informatique et mobilier	222 976		44 046
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	299 067		65 484
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	61 485		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 000		
TOTAL immobilisations financières :	62 485		
TOTAL GÉNÉRAL	392 983		67 764

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		24 678	9 033	
TOTAL immobilisations incorporelles :		24 678	9 033	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 677	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		25 745	66 107	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		49 957	217 065	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		75 702	288 849	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			61 485	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			1 000	
TOTAL immobilisations financières :			62 485	
TOTAL GÉNÉRAL		100 380	360 367	

Amortissements

CONSEIL ARCHITECTURE URBAN ENVIR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	31 431	27	24 678	6 780
TOTAL immobilisations incorporelles :	31 431	27	24 678	6 780
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	5 677			5 677
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	34 611	13 283	23 385	24 510
Mat. de bureau, informatique et mobil.	207 392	12 088	49 957	169 523
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	247 681	25 372	73 343	199 710
TOTAL GÉNÉRAL	279 112	25 399	98 020	206 491

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	27		
TOTAL immobilisations incorporelles :	27		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	13 283		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 088		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	25 371		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	25 398		

État des Créances et Dettes

CONSEIL ARCHITECTURE URBAN ENVIR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	179	179	
Personnel et charges sociales à récupérer	709	709	
État et autres collectivités publiques	14 918	14 918	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	1 300	1 300	
TOTAL de l'actif circulant :	17 106	17 106	

TOTAL GÉNÉRAL	17 106	17 106	
----------------------	---------------	---------------	--

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice
 (2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	881	881		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
TOTAL :	881	881		
Fournisseurs et comptes rattachés	54 276	54 276		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	131 560	131 560		
État et autres collectivités publiques	3 586	3 586		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes				
TOTAL :	189 422	189 422		

TOTAL GÉNÉRAL	190 303	190 303		
----------------------	----------------	----------------	--	--

Provisions Inscrites au Bilan

CONSEIL ARCHITECTURE URBAN ENVIR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	144 782				144 782
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	188 864	24 753			213 617
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	24 753	(24 753)	77 171		77 171
Situation nette	358 399		77 171		435 570
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	358 399		77 171		435 570

EMPLOIS ET EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
	Exercice clos le 31/12/20
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	54 910
Prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL	54 910

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
	Exercice clos le 31/12/20
Bénévolat	
Prestations en nature	54 910
Dons en nature	
TOTAL	54 910

Charges à Payer

CONSEIL ARCHITECTURE URBAN ENVIR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 596
Dettes fiscales et sociales	84 702
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	881
Autres dettes	
TOTAL	126 180

Produits à Recevoir

CONSEIL ARCHITECTURE URBAN ENVIR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
État	14 918
Divers, produits à recevoir	1 300
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	1 150
TOTAL	17 368

Engagements Financiers

CONSEIL ARCHITECTURE URBAN ENVIR

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	

TOTAL

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL



PASCAL BERNARD
BASILE BREZAUDY
GUILLAUME LABBÉ

Adecia
experts-comptables

CAUE
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de la Vendée
45, Boulevard des Etats-Unis
85017 LA ROCHE SUR YON Cedex

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

présenté à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2021

5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**
02 51 37 07 78
adecialaroche@adecia.fr

ANGERS | CHALLANS | CHOLET | LA ROCHE-SUR-YON | LES HERBIERS | LES SABLES D'OLONNE | LUÇON | NANTES NORD ET SUD | NIORT

SARL ADECIA AUDIT au capital de 240 408 € | SARL de Commissaires aux comptes | Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers | RCS LA ROCHE-SUR-YON 418 908 927 | TVA Intracommunautaire FR 31 418 908 927

ENSEMBLE, L'AUDACE A DE L'AVENIR www.adecia.fr





Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31/12/2020

A l'assemblée générale de l'association C.A.U.E. de la Vendée

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le 6 mai 2021

Pour la S.A.R.L. ADECIA AUDIT

Basile BRÉZAUDY

Commissaire aux Comptes